



# DÉTERMINÉ





# Shauneen Bruder

Présidente du Conseil  
d'administration

Assemblée annuelle des actionnaires du CN  
1<sup>er</sup> mai 2026



# Membres de la haute direction



**Tracy Robinson**

Présidente-directrice générale



**Ghislain Houle**

Vice-président exécutif et chef de la direction financière



**Cristina Circelli**

Vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale



# DÉTERMINÉ



# Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans la présentation constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise », « objectifs » ou d'autres termes semblables.

## Principales hypothèses de 2026

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2026. Pour la campagne agricole 2025-2026, les récoltes céréalières au Canada et aux États-Unis ont été supérieures à leurs moyennes quinquennales respectives. La Compagnie continue de présumer que les récoltes céréalières 2026-2027 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes quinquennales respectives. Le CN prévoit maintenant, pour 2026, que la valeur du dollar canadien en devise américaine sera de 0,73 \$ (comparativement à son hypothèse du 30 janvier 2026 de 0,715 \$) et prévoit maintenant, aussi pour 2026, que le prix moyen du baril de pétrole brut (West Texas Intermediate) se situera dans une fourchette de 80 \$ US à 110 \$ US le baril (comparativement à son hypothèse du 30 janvier 2026 selon laquelle le prix moyen du baril se situera dans une fourchette de 60 \$ US à 70 \$ US le baril). La Compagnie souligne qu'il existe un risque accru lié à la demande attribuable à la volatilité du contexte macroéconomique, aux conflits géopolitiques et aux tensions commerciales mondiales.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs dans la présentation comprennent, sans en exclure d'autres : la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits ou tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de droits douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation et les réclamations ou procédures réglementaires; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; et le transport de matières dangereuses; différents événements qui pourraient

perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; et les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; les risques réputationnels; la concentration des fournisseurs; les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite et la volatilité; et les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque concernant le CN dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Le CN a pris des engagements en matière de développement durable et s'est fixé des objectifs climatiques. Parallèlement, le CN continue d'évaluer l'incidence sur ses activités des initiatives, des plans et des propositions connexes qu'il et que d'autres parties prenantes (y compris des organismes gouvernementaux, réglementaires et autres) mettent en œuvre en matière de changement climatique et de réduction des émissions de carbone. La réalisation des objectifs du CN en matière de climat est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans la section intitulée Risques commerciaux, Réputation du Rapport de gestion. La réalisation de ces objectifs est également soumise à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie, notamment la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables, le développement et la disponibilité de nouvelles technologies, telles que les technologies alternatives de propulsion des locomotives, et la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les autorités de réglementation. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ses objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ses objectifs répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux exigences légales applicables. Si la Compagnie n'est pas en mesure d'atteindre ses objectifs en matière de climat ou de répondre aux attentes de ses parties prenantes, sa marque et sa réputation pourraient en pâtir.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. Les informations diffusées sur notre site Web ou accessibles par son intermédiaire ne sont pas intégrées par renvoi à cette présentation.



# Moment de sécurité

---

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# DÉTERMINÉ



# La sécurité est notre valeur fondamentale

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# Engagement responsable

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Nos cheminots talentueux

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# Nos collectivités

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Gouvernance

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# DÉTERMINÉ





# Tracy Robinson

Présidente-directrice générale

Assemblée annuelle des actionnaires du CN  
1<sup>er</sup> mai 2026





# DÉTERMINÉ



A group of construction workers wearing orange high-visibility jackets and hard hats are gathered around a document. One worker in the foreground is wearing a red hard hat and safety glasses. The background shows a red structure, possibly a fire truck or storage container.

# La sécurité est notre valeur fondamentale

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Engagement responsable

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# Maintenir et développer l'excellence de nos services

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# Assurer la croissance de notre entreprise

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# Assurer la croissance de notre personnel

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Vers l'avenir

---

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# DÉTERMINÉ





Pour vous joindre à la conférence téléphonique, composez le numéro pertinent suivant :

**1-888-340-3126**

(sans frais au Canada et aux États-Unis)

**(438) 609-3712**

(à l'extérieur du Canada et des États-Unis)

**Assemblée annuelle des actionnaires  
du CN**

1<sup>er</sup> mai 2026





# DÉTERMINÉ



# Avis de convocation

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# Nomination des scrutateurs

---

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Rapport sur les présences

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# États financiers consolidés

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# Ghislain Houle

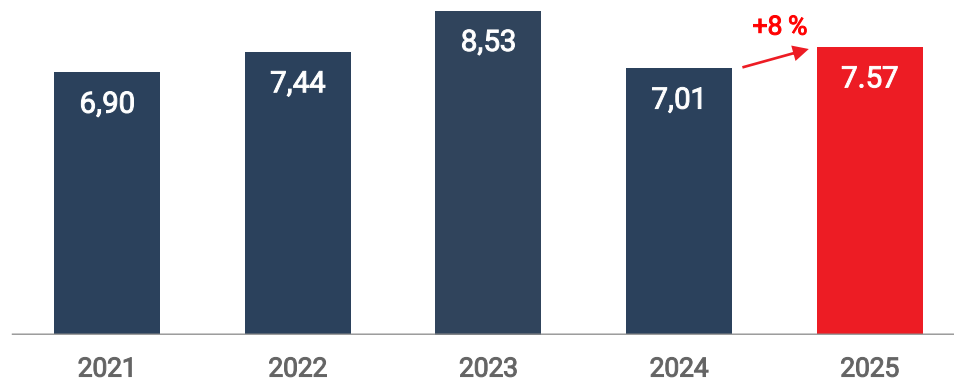
Vice-président exécutif et  
chef de la direction financière

Assemblée annuelle des actionnaires du CN  
1<sup>er</sup> mai 2026

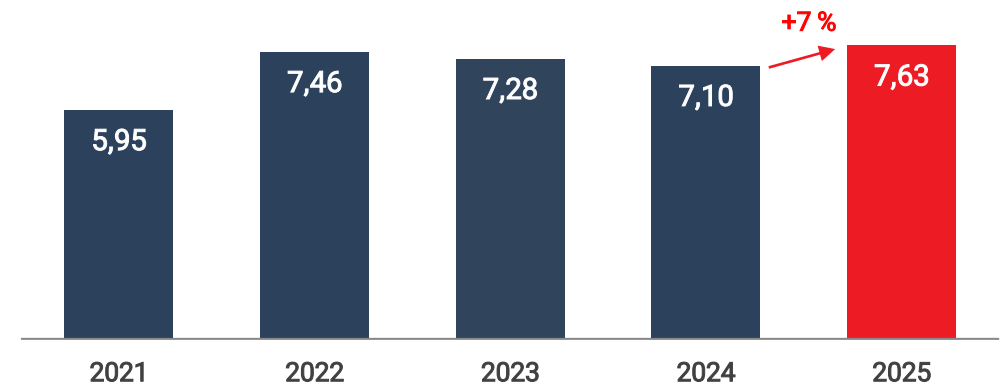


# Bénéfice par action

**BPA DILUÉ  
PAR ACTION <sup>(1)</sup>** (en \$ CA)  
TCAC DE 2 %



**BÉNÉFICE DILUÉ PAR  
ACTION RAJUSTÉ <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>** (en \$ CA)  
TCAC DE 6 %



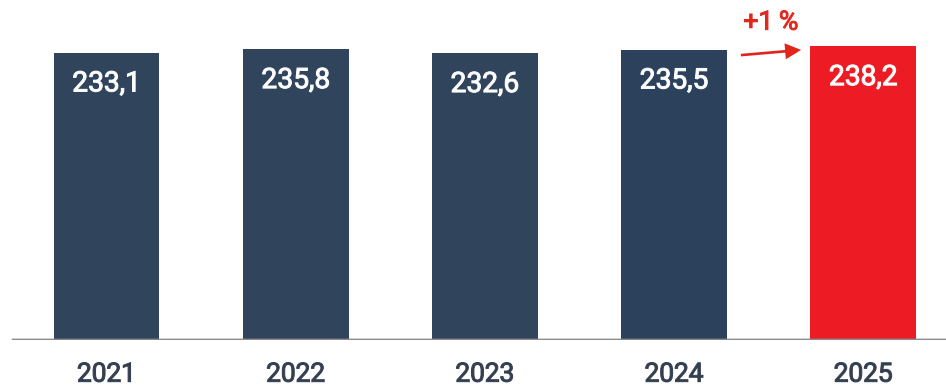
<sup>(1)</sup> Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer au changement de méthode.

<sup>(2)</sup> Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir l'annexe intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir une explication de cette mesure non conforme aux PCGR.

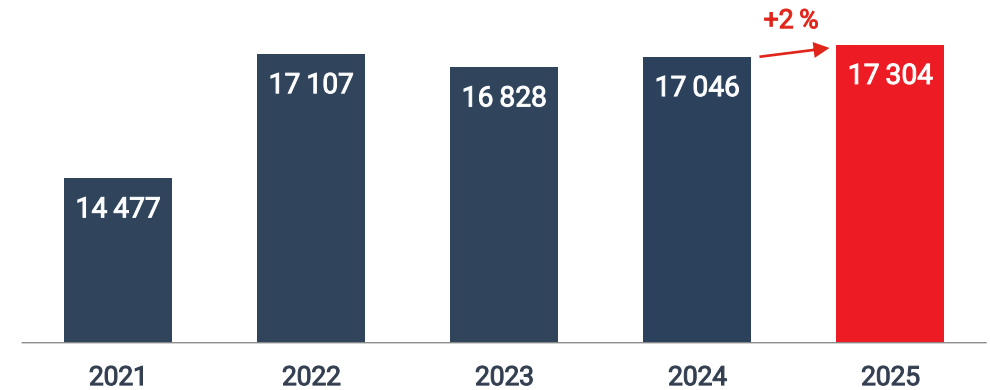
**DES RÉSULTATS SOLIDES ONT ÉTÉ RÉALISÉS  
EN GÉRANT CE QUI EST SOUS NOTRE CONTRÔLE**

# Croissance du chiffre d'affaires

**TONNES-MILLES COMMERCIALES <sup>(1)</sup>** (en milliards)  
TCAC DE 1 %



**REVENUS** (en M\$ CA)  
TCAC DE 5 %

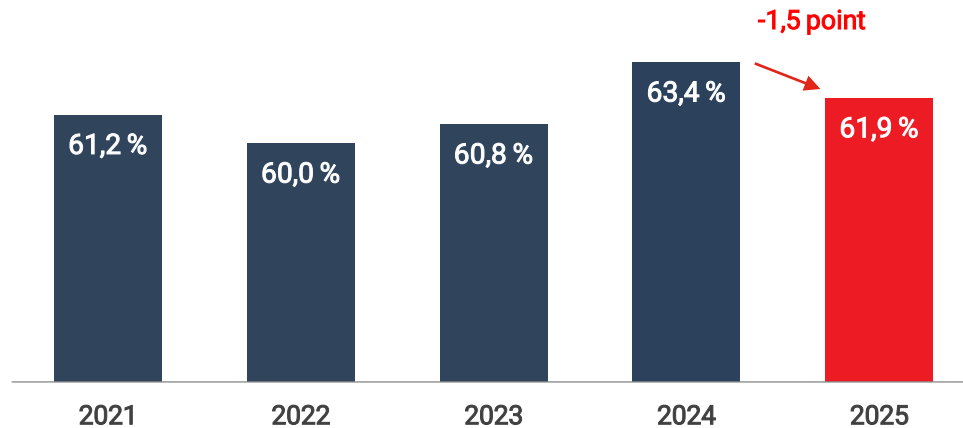


<sup>(1)</sup> Déplacement d'une tonne de marchandises commerciales sur une distance d'un mille.

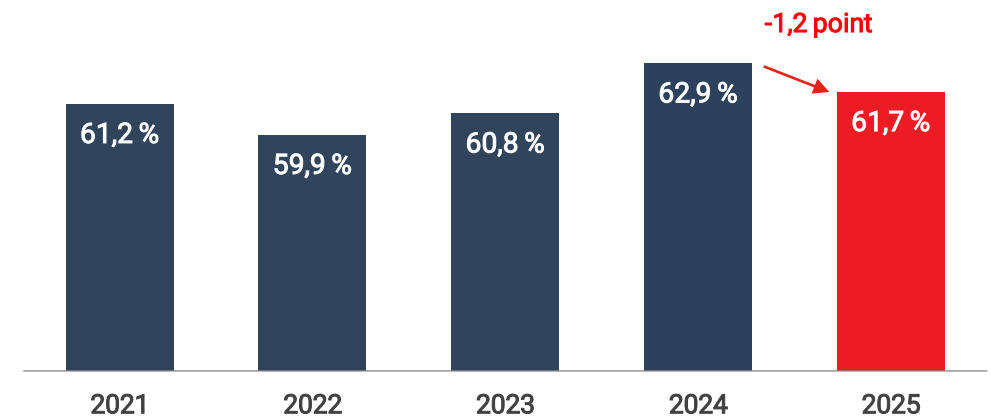
**APPROCHE SUR LE TERRAIN PERMETTANT  
DE COMPENSER L'IMPACT DES DROITS DE DOUANE**

# Ratio d'exploitation

## RATIO D'EXPLOITATION (%)



## RATIO D'EXPLOITATION RAJUSTÉ <sup>(1)</sup> (%)

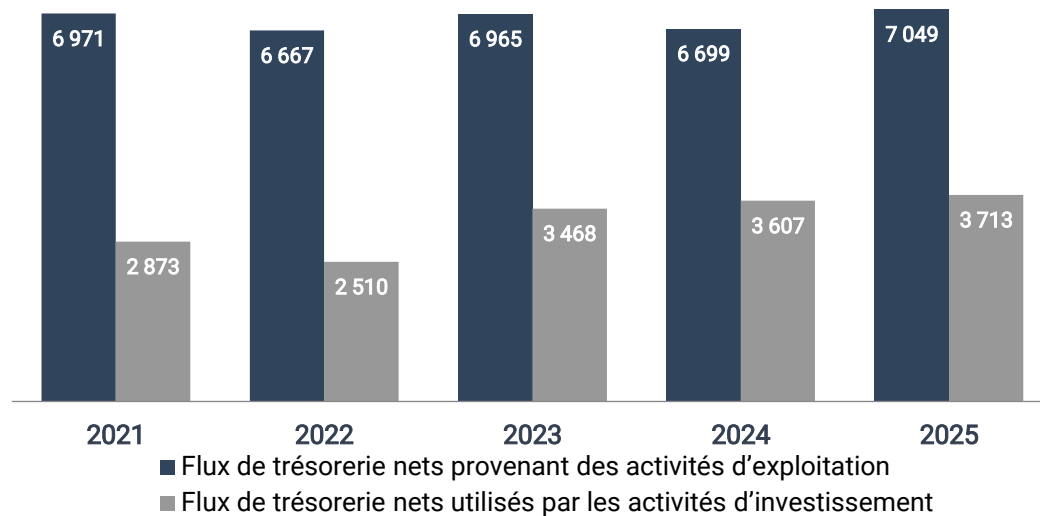


<sup>(1)</sup> Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir l'annexe intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir une explication de cette mesure non conforme aux PCGR.

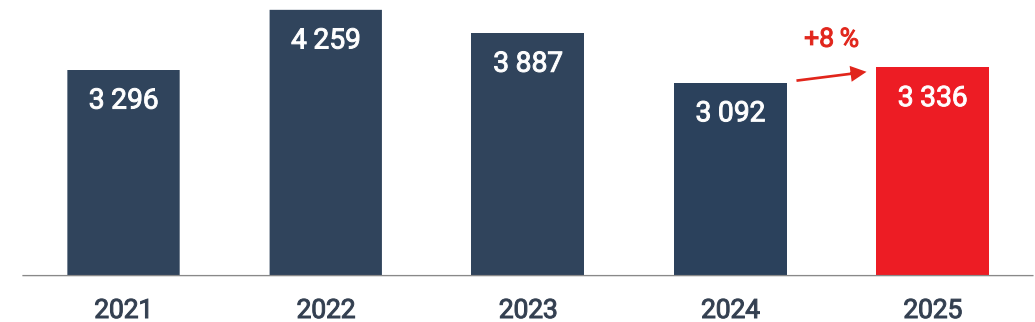
**MODÈLE D'EXPLOITATION FERROVIAIRE À HORAIRES FIXES  
AVEC UN ACCENT CONSTANT SUR LA PRODUCTIVITÉ**

# Flux de trésorerie disponibles

**FLUX DE TRÉSORERIE NETS  
PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION /  
UTILISÉS PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT  
(M\$ CA)**



**FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES <sup>(1)</sup>  
(en M\$ CA)**

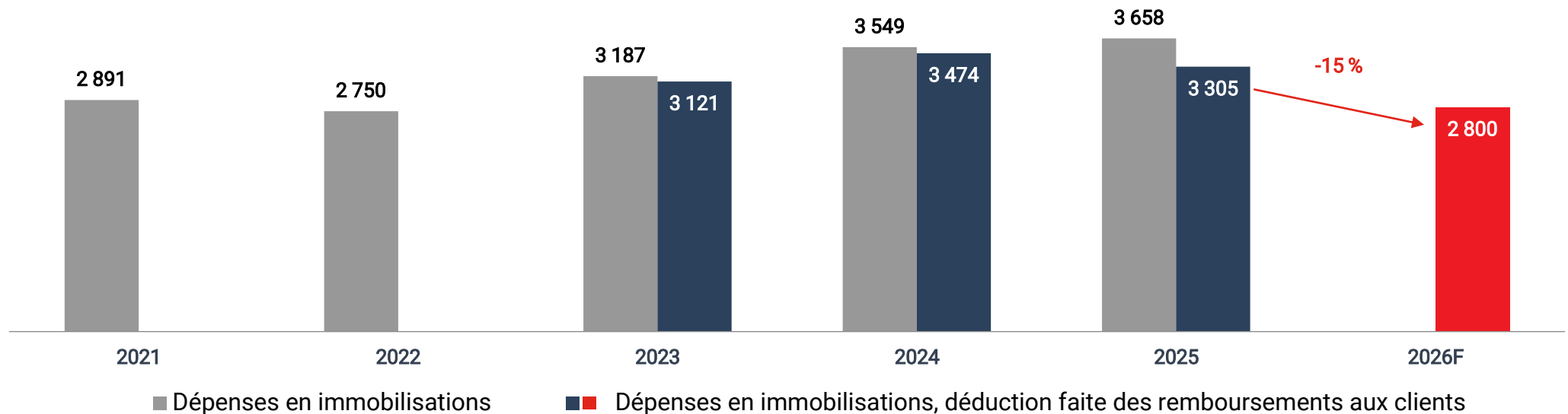


(1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir l'annexe intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir une explication de cette mesure non conforme aux PCGR.

**AUGMENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES  
ATTRIBUABLE À UNE HAUSSE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

# Dépenses en immobilisations

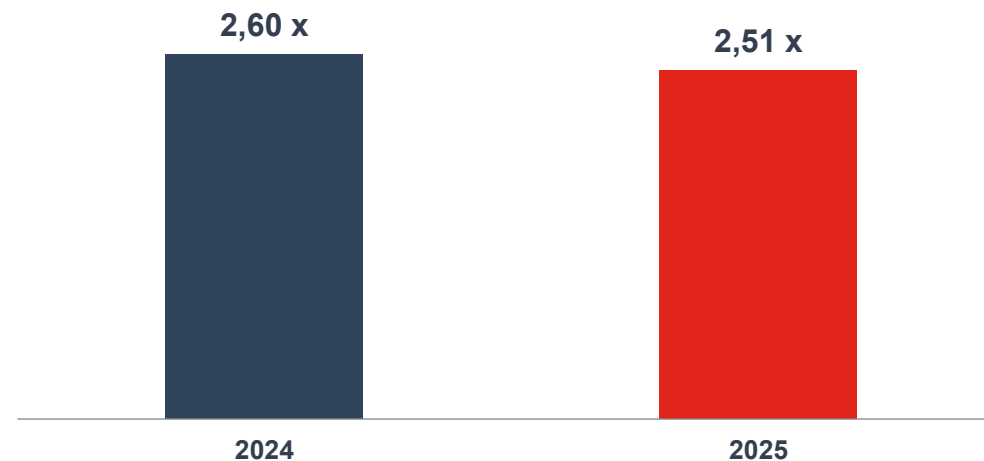
## DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (en M\$ CA)



**DIMINUTION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN 2026  
SUITE AU RÉCENT CYCLE D'INVESTISSEMENT**

# Gestion financière prudente

## RATIO CAPITAUX EMPRUNTÉS RAJUSTÉS BAIIA RAJUSTÉ SOUS FORME DE MULTIPLE <sup>(1)</sup> (Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre)

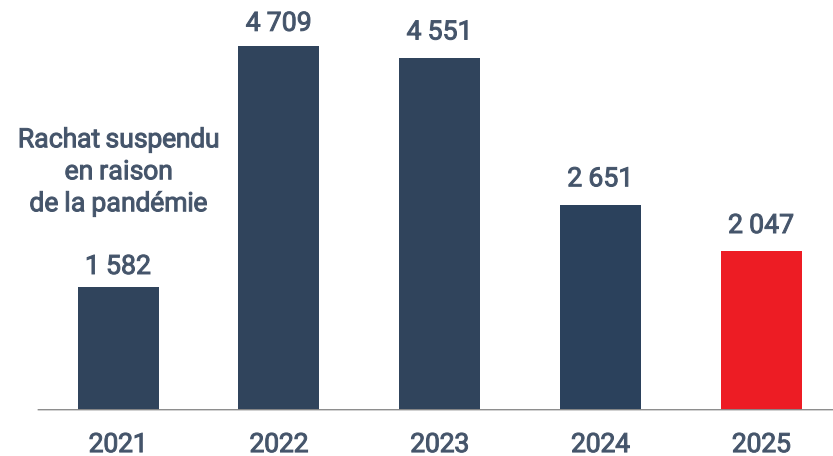


<sup>(1)</sup> Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir l'annexe intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir une explication de cette mesure non conforme aux PCGR.

**NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À MAINTENIR UN BILAN SOLIDE  
TANDIS QUE NOUS AUGMENTONS TEMPORAIREMENT NOTRE OBJECTIF  
DE LEVIER À 2,7x EN 2026**

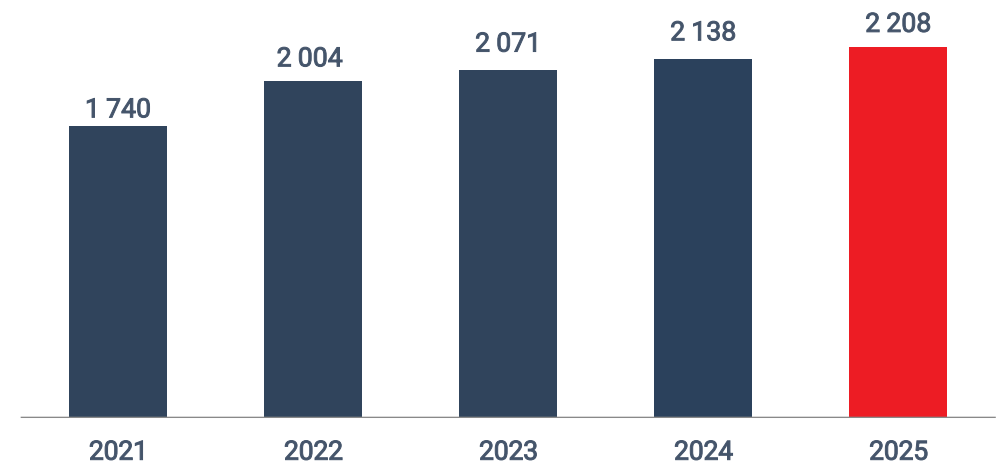
# Récompenser les actionnaires

## RACHAT D' ACTIONS (en M\$ CA)



Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 24 millions d'actions  
(Du 4 février 2026 au 3 février 2027)

## DIVIDENDES (en M\$ CA)

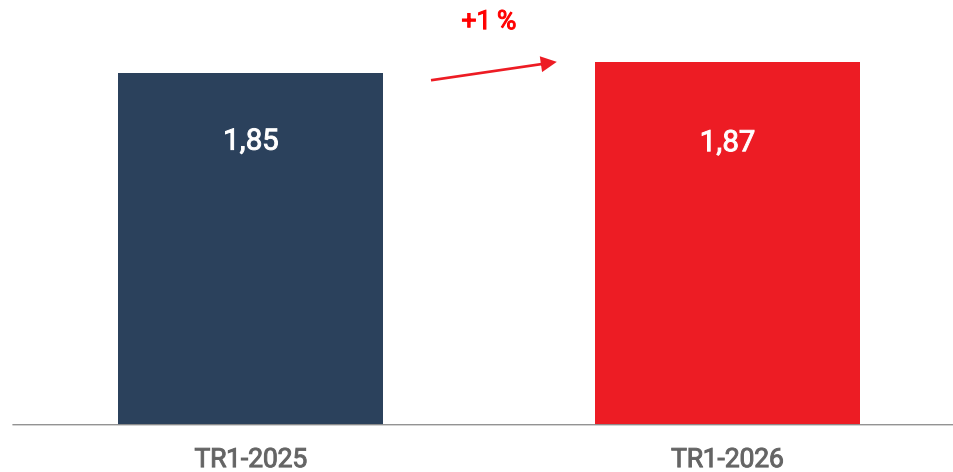


Augmentation du dividende de 3 % par action en 2026

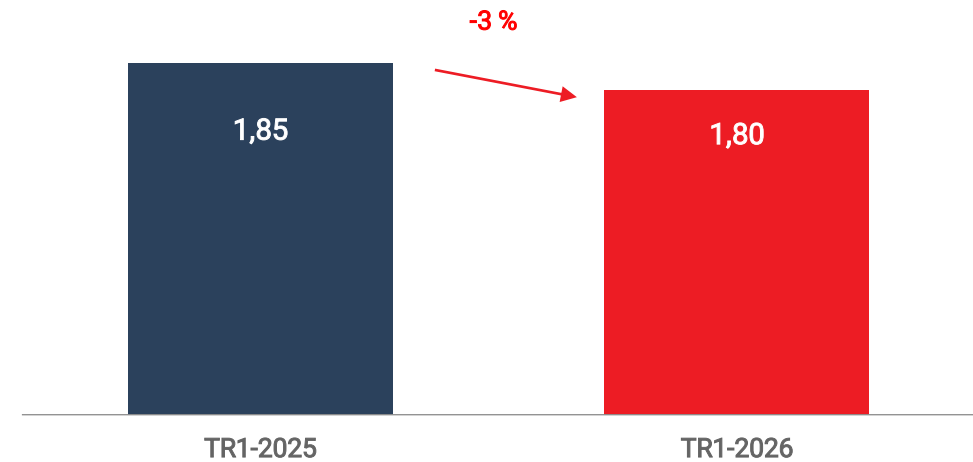
**PLUS DE 25 G\$ REMIS AUX  
ACTIONNAIRES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

# Bénéfice par action au premier trimestre de 2026

**BPA DILUÉ  
PAR ACTION** (en \$ CA)



**BÉNÉFICE DILUÉ PAR  
ACTION RAJUSTÉ <sup>(1)</sup>** (en \$ CA)



<sup>(1)</sup> Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir l'annexe intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir une explication de cette mesure non conforme aux PCGR.

**CONCRÉTISATION DE NOTRE PLAN AU PREMIER TRIMESTRE**

# Mesures de calcul non conformes aux PCGR



Cette présentation fait référence à des mesures non conformes aux PCGR qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

## Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN et peuvent inclure les rajustements suivants :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale, y compris l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

## 1<sup>er</sup> trimestre 2026 Bénéfice net rajusté et bénéfice dilué par action rajusté

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2026 et 2025, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2026	2025
Non-audités		
<i>En millions, sauf les données par action</i>		
Bénéfice net	1 146 \$	1 161 \$
Rajustements :		
Rajustement des charges d'exploitation :		
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires	17	—
Rajustement des charges hors exploitation :		
Gain sur la cession d'immobilisations	(66)	—
Rajustement d'impôts :		
Incidence fiscale des rajustements <sup>1)</sup>	5	—
<b>Total des rajustements</b>	<b>(44) \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Bénéfice net rajusté</b>	<b>1 102 \$</b>	<b>1 161 \$</b>
Bénéfice dilué par action	1,87 \$	1,85 \$
Incidence des rajustements, par action	(0,07)	—
<b>Bénéfice dilué par action rajusté</b>	<b>1,80 \$</b>	<b>1,85 \$</b>

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

# Mesures non conformes aux PCGR (suite)



## BÉNÉFICE NET RAJUSTÉ ET BÉNÉFICE DILUÉ PAR ACTION RAJUSTÉ

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

Non vérifié

(En millions de dollars, sauf les données par action)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Bénéfice net <sup>1)</sup></b>	4 899 \$	5 118 \$	5 625 \$	4 448 \$	<b>4 720 \$</b>
Rajustements :					
Rajustements des charges d'exploitation					
Programme de compression de l'effectif	39	–	–	–	<b>34</b>
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	20	22	–	–	–
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements de réseaux ferroviaires	–	–	–	–	<b>15</b>
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente	(137)	–	–	78	–
Coûts de transaction	84	–	–	–	–
Rajustements des charges hors exploitation					
Amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais	97	–	–	–	–
Frais de résiliation d'une entente de fusion	(886)	–	–	–	–
Gains sur la cession d'immobilisations	–	–	(129)	–	–
Rajustements d'impôts					
Écart d'acquisition déductible d'impôt et incidence connexe <sup>2)</sup>	–	–	(713)	–	–
Incidence fiscale des rajustements <sup>3)</sup>	109	(6)	17	(20)	<b>(13)</b>
<b>Total des rajustements</b>	<b>(674) \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>(825) \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>36 \$</b>
<b>Bénéfice net rajusté <sup>1)</sup></b>	<b>4 225 \$</b>	<b>5 134 \$</b>	<b>4 800 \$</b>	<b>4 506 \$</b>	<b>4 756 \$</b>
<b>Bénéfice dilué par action <sup>1)</sup></b>	<b>6,90 \$</b>	<b>7,44 \$</b>	<b>8,53 \$</b>	<b>7,01 \$</b>	<b>7,57 \$</b>
Incidence des rajustements, par action	(0,95)	0,02	(1,25)	0,09	<b>0,06</b>
<b>Bénéfice dilué par action rajusté <sup>1)</sup></b>	<b>5,95 \$</b>	<b>7,46 \$</b>	<b>7,28 \$</b>	<b>7,10 \$</b>	<b>7,63 \$</b>

(1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Voir les données financières retraitées pour tenir compte du changement de convention comptable de la Compagnie déposées le 9 septembre 2022 qui peuvent être trouvées sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr/](http://www.cn.ca/fr/), sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.

(2) Se rapporte à l'incidence de déclarations d'impôts conformes à une décision rendue à l'égard de la Compagnie dans une juridiction étrangère non américaine concernant des années d'imposition antérieures.

(3) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

# Mesures non conformes aux PCGR (suite)



## BÉNÉFICE NET RAJUSTÉ ET BÉNÉFICE DILUÉ PAR ACTION RAJUSTÉ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 4 756 M\$, ou 7,63 \$ par action après dilution, ce qui exclut :

- les prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 34 M\$, ou 25 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), comptabilisés au quatrième trimestre dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats; et
- les frais de consultation liés à l'analyse et à la défense des intérêts concernant l'application des lois antitrust par le STB dans le cadre de la fusion potentielle entre Union Pacific et Norfolk Southern qui s'élevaient à 15 M\$, ou 11 M\$ après impôts (0,02 \$ par action après dilution), comptabilisés au quatrième trimestre dans le poste Services acquis et matières dans les États consolidés des résultats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 4 506 M\$, ou 7,10 \$ par action après dilution, qui exclut une perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$, ou 58 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 4 800 M\$, ou 7,28 \$ par action après dilution, ce qui exclut :

- un gain de 129 M\$, ou 112 M\$ après impôts (0,17 \$ par action après dilution), sur la cession d'immobilisations dans la subdivision de Bala située à Markham et à Richmond Hill, en Ontario (Canada), comptabilisé au quatrième trimestre au poste Autres produits des États consolidés des résultats; et
- un recouvrement net d'impôts différés sur les bénéfices de 713 M\$ (1,08 \$ par action après dilution), comptabilisé au quatrième trimestre, résultant de déclarations d'impôts conformes à une décision rendue à l'égard de la Compagnie dans une juridiction étrangère non américaine concernant des années d'imposition antérieures.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 5 134 M\$, ou 7,46 \$ par action après dilution, ce qui exclut des honoraires de consultation liés des questions touchant les actionnaires de 22 M\$, ou 16 M\$ après impôts (0,02 \$ par action après dilution), dont 12 M\$, ou 9 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), ont été comptabilisés au deuxième trimestre et 10 M\$, ou 7 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), ont été comptabilisés au premier trimestre au poste Autres charges des États consolidés des résultats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 4 225 M\$<sup>1)</sup>, ou 5,95 \$ par action après dilution, qui exclut :

- des prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 39 M\$, ou 29 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats;
- des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 20 M\$, ou 15 M\$ après impôts (0,02 \$ par action après dilution), dont 13 M\$, ou 10 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), ont été comptabilisés au quatrième trimestre, et 7 M\$, ou 5 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), ont été comptabilisés au troisième trimestre au poste Autres charges des États consolidés des résultats;
- un recouvrement de 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), inscrit au premier trimestre lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local;
- des coûts de transaction consistant en une avance versée au Kansas City Southern (KCS) et un remboursement connexe, déduction faite des coûts de transaction, de 84 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de l'Entente de fusion du CN avec le KCS, qui a été résiliée;
- un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 97 M\$, ou 84 M\$ après impôts (0,11 \$ par action après dilution), dont 65 M\$, ou 60 M\$ après impôts (0,08 \$ par action après dilution), inscrit au troisième trimestre et de 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), inscrit au deuxième trimestre, découlant de l'opération avec le KCS, comptabilisé au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats; et
- des frais de résiliation de l'entente de fusion versés par le KCS au CN de 886 M\$, ou 770 M\$ après impôts (1,08 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation par le KCS de l'Entente de fusion du CN avec le KCS.

(1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Voir les données financières retraitées pour tenir compte du changement de convention comptable de la Compagnie déposées le 9 septembre 2022 qui peuvent être trouvées sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr/](http://www.cn.ca/fr/), sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.

# Mesures non conformes aux PCGR (suite)



## BÉNÉFICE D'EXPLOITATION RAJUSTÉ, CHARGES D'EXPLOITATION RAJUSTÉES ET RATIO D'EXPLOITATION RAJUSTÉ

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer les résultats d'exploitation fondamentaux de la Compagnie en excluant les éléments susceptibles de fausser l'analyse de la performance économique courante. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure fournit à la direction et aux investisseurs une vue d'ensemble des coûts en cours, sans les éléments exceptionnels et non récurrents, ce qui permet une évaluation plus précise de la gestion des coûts et de l'attribution des ressources sur l'ensemble des périodes de déclaration. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Pour la direction et les investisseurs, le ratio d'exploitation rajusté sert d'indicateur clé de performance en matière de gestion des coûts et d'efficacité opérationnelle globale, car il montre dans quelle mesure la direction contrôle efficacement les coûts par rapport au total des produits d'exploitation en excluant les éléments exceptionnels et non récurrents. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

Non vérifié

(En millions de dollars, sauf les pourcentages)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	5 616 \$	6 840 \$	6 597 \$	6 247 \$	6 587 \$
Rajustements aux charges d'exploitation :					
Programme de compression de l'effectif	39	–	–	–	34
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	20	22	–	–	–
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements de réseaux ferroviaires	–	–	–	–	15
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente	(137)	–	–	78	–
Coûts de transaction	84	–	–	–	–
<b>Total – Rajustements des charges d'exploitation</b>	6 \$	22 \$	–\$	78 \$	49 \$
<b>Bénéfice d'exploitation rajusté</b>	5 622 \$	6 862 \$	6 597 \$	6 325 \$	6 636 \$
Charges d'exploitation	8 861 \$	10 267 \$	10 231 \$	10 799 \$	10 717 \$
Total – Rajustements des charges d'exploitation	(6)	(22)	–	(78)	(49)
<b>Charges d'exploitation rajustées</b>	8 855 \$	10 245 \$	10 231 \$	10 721 \$	10 668 \$
Ratio d'exploitation <sup>1)</sup>	61,2 %	60,0 %	60,8 %	63,4 %	61,9 %
Incidence des rajustements	–	(0,1) %	–	(0,5) %	(0,2) %
<b>Ratio d'exploitation rajusté</b>	61,2 %	59,9 %	60,8 %	62,9 %	61,7 %

(1) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

# Mesures non conformes aux PCGR (suite)



## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

Non vérifié

(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	6 971 \$	6 667 \$	6 965 \$	6 699 \$	<b>7 049 \$</b>
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(2 873)	(2 510)	(3 468)	(3 607)	<b>(3 713)</b>
<b>Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement</b>	4 098 \$	4 157 \$	3 497 \$	3 092 \$	<b>3 336 \$</b>
Rajustements :					
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion <sup>1)</sup>	–	102	–	–	–
Coûts de transaction <sup>2)</sup>	125	–	–	–	–
Avance versée pour une acquisition <sup>2)</sup>	845	–	–	–	–
Remboursement de l'avance versée pour une acquisition <sup>2)</sup>	(886)	–	–	–	–
Frais de résiliation d'une entente de fusion <sup>2)</sup>	(886)	–	–	–	–
Acquisitions et regroupements d'entreprises <sup>3) 4)</sup>	–	–	390	–	–
<b>Total des rajustements</b>	<b>(802)\$</b>	<b>102 \$</b>	<b>390 \$</b>	<b>–\$</b>	<b>–\$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>3 296 \$</b>	<b>4 259 \$</b>	<b>3 887 \$</b>	<b>3 092 \$</b>	<b>3 336 \$</b>

- (1) Se rapporte aux paiements d'impôts sur le revenu de 102 M\$ pour des paiements et des encaissements liés à l'entente de fusion CN-Kansas City Southern (KCS). Voir la Note 4, Acquisitions, Entente de fusion CN-KCS résiliée, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2022 de la Compagnie et la section intitulée Mesures de la performance rajustées afférente au Rapport de gestion annuel de 2022 de la Compagnie déposé le 31 janvier 2023 qui peut être trouvé sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr](http://www.cn.ca/fr) pour obtenir de plus amples renseignements.
- (2) Se rapporte à l'entente de fusion CN-KCS résiliée. Voir la Note 3, Acquisitions, Entente de fusion CN-KCS résiliée, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie et la section intitulée Mesures de la performance rajustées afférente au Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie déposé le 1<sup>er</sup> février 2022 qui peut être trouvé sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr](http://www.cn.ca/fr) sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.
- (3) Se rapporte à l'acquisition de H&R Transport Limited (« H&R ») et du Groupe TransX (« TransX »). Voir la section intitulée Liquidités et ressources en capitaux, Activités d'investissement afférente au Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie déposé le 1<sup>er</sup> février 2022 qui peut être trouvé sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr](http://www.cn.ca/fr) sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.
- (4) Se rapporte à l'acquisition des actions de l'Iowa Northern Railway Company et au regroupement d'entreprises de Cape Breton & Central Nova Scotia Railway. Voir la Note 4 – Acquisitions et regroupements d'entreprises, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2023 de la Compagnie afférente au Rapport de gestion annuel de 2023 de la Compagnie déposé le 31 janvier 2024 qui peut être trouvé sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr](http://www.cn.ca/fr) sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.

# Mesures non conformes aux PCGR (suite)



## RATIO CAPITAUX EMPRUNTÉS RAJUSTÉS/BAIIA RAJUSTÉ SOUS FORME DE MULTIPLE

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des 12 derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net périodique des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

Non vérifié

(En millions de dollars, à moins d'indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Capitaux empruntés <sup>1)</sup></b>	12 485 \$	15 429 \$	18 473 \$	20 894 \$	21 206 \$
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an <sup>2)</sup>	430	466	415	477	424
Régimes de retraite en déficit <sup>3)</sup>	447	353	362	350	329
<b>Capitaux empruntés rajustés</b>	13 362 \$	16 248 \$	19 250 \$	21 721 \$	21 959 \$
Bénéfice net <sup>4)</sup>	4 899 \$	5 118 \$	5 625 \$	4 448 \$	4 720 \$
Intérêts débiteurs	610	548	722	891	913
Charge d'impôts sur les bénéfices <sup>4)</sup>	1 443	1 645	863	1 404	1 544
Amortissement	1 598	1 729	1 817	1 892	1 938
Coût des contrats de location-exploitation <sup>5)</sup>	131	142	149	153	160
Autres éléments du produit net périodique des prestations <sup>4)</sup>	ue	(498)	(479)	(454)	(502)
Autres pertes (produits)	(43)	27	(134)	(42)	(88)
Rajustements :					
Programme de compression de l'effectif <sup>6)</sup>	39	–	–	–	34
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires <sup>7)</sup>	20	22	–	–	–
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements de réseaux ferroviaires <sup>8)</sup>	–	–	–	–	15
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente <sup>9)</sup>	(137)	–	–	78	–
Coûts de transaction <sup>10)</sup>	84	–	–	–	–
Frais de résiliation d'une entente de fusion <sup>10)</sup>	(886)	–	–	–	–
<b>BAIIA rajusté</b>	7 351 \$	8 733 \$	8 563 \$	8 370 \$	8 734 \$
<b>Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)</b>	1,82	1,86	2,25	2,60	2,51

(1) Représente le montant global de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que présentés dans les Bilans consolidés.  
 (2) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.  
 (3) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.  
 (4) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Voir les données financières retraitées pour tenir compte du changement de convention comptable de la Compagnie déposées le 9 septembre 2022 qui peuvent être trouvées sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr](http://www.cn.ca/fr), sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.

(5) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.  
 (6) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif, comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.  
 (7) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.  
 (8) Représente les coûts de consultation liés à l'analyse et à la défense des intérêts pour l'application des lois antitrust par le STB des lois antitrusts concernant l'éventuelle fusion entre Union Pacific et Norfolk Southern, comptabilisés au quatrième trimestre.  
 (9) Se rapporte sur la perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles et la perte sur les actifs détenus en vue de la vente, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés, au gouvernement du Canada.  
 (10) Se rapporte à l'entente de fusion CN-KCS résiliée.



# DÉTERMINÉ





# Élection des administrateurs

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Candidats aux postes d'administrateur

Shauneen Bruder

Jo-ann dePass Olsovsky

David Freeman

Denise Gray

Justin Howell

Susan C. Jones

Robert Knight

Michel Letellier

Al Monaco

Madeleine Paquin

Tracy Robinson

# Nomination des auditeurs

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# Vote consultatif sur la rémunération

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# Plan d'action climatique

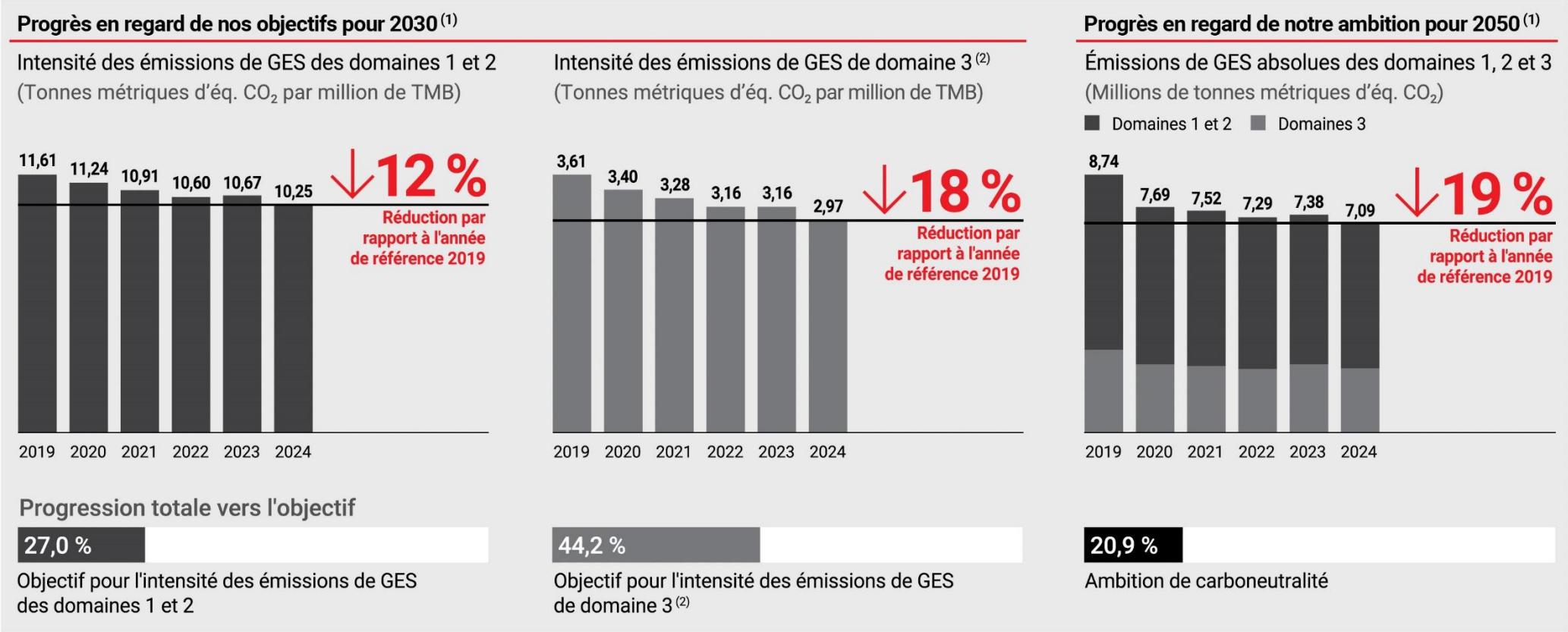
---

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



Engagement à  
réduire  
l'intensité des  
émissions  
de GES

# Engagement à réduire l'intensité des émissions de GES



(1) Le CN s'est engagé à réduire ses émissions de GES des domaines 1 et 2 de 43 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019, à réduire ses émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie de 40 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et à réduire ses émissions de GES absolues des domaines 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2019. Des renseignements supplémentaires sur les cibles du CN en matière d'émissions de GES, y compris toutes les notes, sont accessibles dans le Supplément de données annuel 2024 du CN.

(2) Émissions liées à la production de carburant et d'énergie pour les locomotives, camions et navires.

## PROGRÈS VERS NOS OBJECTIFS DE 2030 ET 2050



# DÉTERMINÉ



# Vote consultatif sur le plan d'action climatique

Assemblée annuelle des actionnaires du CN





# DÉTERMINÉ





# Vote sur les points à l'ordre du jour

---

Assemblée annuelle des actionnaires du CN

# Résultats du vote

Assemblée annuelle des actionnaires du CN



# Élection des administrateurs



JO-ANN  
DEPASS OLSOVSKY



DAVID  
FREEMAN



DENISE  
GRAY



JUSTIN  
HOWELL



SUSAN C.  
JONES



ROBERT  
KNIGHT



MICHEL  
LETELLIER



AL  
MONACO



MADELEINE  
PAQUIN



TRACY  
ROBINSON



SHAUNEEN  
BRUDER



# DÉTERMINÉ





# Période de questions



**Pour vous joindre à la conférence téléphonique, composez le numéro pertinent suivant :**

**1-888-340-3126**

(sans frais au Canada et aux États-Unis)

**(438) 609-3712**

(à l'extérieur du Canada et des États-Unis)

**Assemblée annuelle des actionnaires  
du CN**

**1<sup>er</sup> mai 2026**





# Période de questions



# DÉTERMINÉ





# DÉTERMINÉ

